



Bab el Oued Story

Le Fefel

[Bab el Oued](#) [Bibliographie](#) [Bloc Notes](#) [Ecrire](#) [Journaux](#) [Liens](#)
[Retour](#) [Voix du bled](#) [Bab el Oued Sonore](#) [Retour Local](#)

Disparus en Algérie : appel au témoignage des familles

Adresser vos témoignages au Cercle Algérieniste : Boris Kan et Ange Caramante BP 213 1102 Narbonne Cedex.

DISPARUS EN ALGERIE ... « Appel au témoignage des familles »

Le Cercle Algérieniste a décidé de consacrer l'année 2004 à la vérité sur le drame des Disparus de l'Algérie Française. Cette priorité s'exprimera solennellement lors du prochain Congrès National qui se tiendra les 23 et 24 octobre prochain à Perpignan.

Pour nous permettre de rédiger le LIVRE BLANC DU TEMOIGNAGE DES FAMILLES, que nous allons publier et diffuser très largement et que nous remettrons à tous les responsables du gouvernement, nous attendons les envois des personnes concernées. Nous renouvelons donc notre appel pour qu'elles témoignent de leur drame, des circonstances des enlèvements, de démarches effectuées et de leurs souffrances, avec si possible une photo du ou des disparus qui sera retournée à leur demande. Cette démarche concerne non seulement les algérienistes, mais aussi l'ensemble de la communauté Pieds-Noirs et des Français d'Algérie toutes origines confondues.

Nous devons dénoncer à la face du monde ces crimes impunis perpétrés sans aucune réaction de nos dirigeants politiques qui en portent la responsabilité. Ces familles ont le droit de savoir ce que sont devenus ces victimes innocentes. Il faut que la communauté universelle connaisse leur drame et leur souffrance toujours actuelles. Il faut faire sortir de l'oubli et imposer le respect de la mémoire de tous ces disparus qui doivent être reconnus comme « Morts pour la France ».

**Adressez vos témoignages dès que possible au
CERCLE ALGERIANISTE à l'attention de Boris Kan et d'Ange Caramante BP 213 11102 NARBONNE CEDEX**

LE GOUVERNEMENT S'INTÉRESSE AUX HARKIS... À LA VEILLE DES ÉLECTIONS!

Surprenante, la soudaine adoption par la commission des Affaires Sociales de l'Assemblée d'un projet de loi sur les rapatriés et les harkis prévoyant des mesures d'indemnisation et renforçant « la reconnaissance de la nation » à leur égard? Pas vraiment. Les élections européennes approchent, et, comme avant chaque consultation, les gaullistes au pouvoir multiplient les promesses aux harkis. Cette fois, le projet rapporté par le député UMP Christian Kert, propose un travail de mémoire dont les dispositions devraient s'élever à quelque 900 millions d'euros. Il prévoit d'abord de renforcer « la reconnaissance de la nation envers tous les rapatriés » stipulant notamment que celle-ci « reconnaît les souffrances et les sacrifices éprouvés par les rapatriés, les anciens membres des formations supplétives et assimilées, les disparus, les victimes civiles et militaires des événements liés au processus d'indépendance ».

En Algérie, au Maroc, en Tunisie et dans les territoires antérieurement sous souveraineté française, « et leur rendre, ainsi qu'à leur famille, solennellement hommage ». Consternant, un amendement de Christian Kert, interdit sous peine de poursuite, ce qui depuis longtemps déjà aurait dû être sévèrement puni, à savoir toute injure envers une personne en raison de « sa qualité vraie, ou supposée, d'ancien supplétif de l'armée française en Algérie ». Côté indemnités, alors que le texte initial prévoyait le choix entre le versement d'une allocation portée à 2800 euros par an ou celui d'un capital de 30 000 euros, la commission a adopté la proposition du rapporteur UMP permettant aux bénéficiaires de l'Allocation de Reconnaissance d'opter pour un système mixte, basé sur le versement de l'allocation, fixé à 1 800 euros par an et celui d'un capital de 20 000 euros. Enfin un amendement destiné aux « exilés politiques, anciennement salariés dans le privé », c'est à dire les anciens membres de l'OAS, prévoit d'exonérer de toute forme d'impôt leurs indemnités forfaitaire, pour « compenser le retard de plus de vingt ans avec lequel ils ont recouvré leurs droits à la retraite par rapport à leurs homologues du service public ».

De belles promesses... qui ont toutes les chances de finir aux oubliettes, passées les élections européennes.

Selon une vieille habitude, les gaullistes ne se souviennent en effet des harkis qu'à l'approche de consultations électorales.

Le plus surprenant, en vérité, est aussi -il faut bien l'avouer- le plus désespérant, c'est que nombre d'associations de harkis tombent encore dans le panneau et gobent aussi facilement les promesses de ceux qui les ont abandonnés aux égorgements du FLN il y a une quarantaine d'années.

À l'époque où, comme a osé l'expliquer sans honte Pierre Mesmer, en novembre 2003, la position adoptée par la France était « la seule possible », « inévitable et légitime ». Des propos qui ont valu à l'ancien ministre gaulliste des armées une plainte avec constitution de partie civile pour « apologie de crimes de guerre ».

Las, déposée en février dernier à Paris par l'Association Justice Information Réparation (AJIR) et Génération Mémoire Harkie (GMH), cette plainte a été jugée irrecevable la semaine dernière, par le juge Chuquet au prétexte curieux -rapporté par l'AFP, que « le chef visé ne pouvait être dénoncé que par des associations liées à la résistance ou à la déportation »! Une situation juridique plutôt confuse donc, dont on devrait reparler prochainement, puisque AJIR et la GMH ont fait appel de la décision du juge parisien. Parce que, comme devait souligner l'avocat des plaignants, maître Gilles-Jean Portejoie, « on ne peut pas fermer un dossier de cette nature, sans l'avoir ouvert ». **Franck Delétraz (Présent du vendredi 11 juin 2004)**

